

ARRETE TEMPORAIRE



01/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : 20 Rue Paul Boncour – Travaux
Réglementation de stationnement et d'occupation du domaine public

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de la SARL Jude Taille de Pierre représentée par M. Sébastien Jude en date du vendredi 19 décembre 2025,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public au niveau du 20 rue Paul Boncour,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre des travaux au niveau d'une lucarne sur la propriété de M. Desseroir au 20 rue Paul Boncour.

L'entreprise Jude Taille de Pierre est autorisée à stationner un camion benne devant cette adresse du

- **Mardi 6 janvier 2026 au mardi 24 février 2026**

L'entreprise Jude Taille de Pierre est également autorisée à occuper le domaine public pour la pose d'un échafaudage sur le trottoir lui permettant de réaliser les travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant au stationnement du camion benne et à l'occupation du domaine public sera mise en place par le demandeur.

Une signalisation adaptée pour les piétons devra également être mise en place par le demandeur afin de les informer qu'ils devront emprunter le trottoir opposé.

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, le stationnement et l'occupation du domaine public pourront être libérés sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Lieutenant Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable de la Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- SARL Jude Taille de Pierre

Fait à Saint-Aignan, le 2 janvier 2026

M. Le Maire,



Eric CARNAT